



Association AV2E Vivre à l'Esplanade de l'Europe,
12 Esplanade de l'Europe 34000 MONTPELLIER
av2e@hotmail.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 MAI 2017 **Hôtel Royal**

Présents ou représentés :

Granier, Lordet, Fourquier Hadi, Noel, Bortnyk, Niel, Morlier,, Bruguier, Mounier, Loudhini, Cuadrado, Pigot, Benezech,, Fourtet, Lavastre, Dabin, Grosset, Blanc, Hnatkow, Bogaert, Casademont Deschamps, Canac, Blazy, Guinault, Bonafé Nicole, Bonafé Maryse, Devalland, Saint Etienne, Reynier, Fiche.

Le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente ouvre la séance à 17h45

ORDRE DU JOUR :

1) Rapport d'activité et actions envisagées :

Elles sont listées dans le document joint à la convocation.

A noter l'opération propreté de septembre 2016, qui a donné plusieurs résultats concrets, et le remplacement des toilettes publiques face à l'arrêt de bus de l'aéroport.

Nos courriers au Préfet concernant les nuisances nocturnes provoquées par les clients des bars sont restés sans réponse. Pourtant les problèmes de santé publique provoqués par l'alcoolisation et le bruit sont réels ; ils semblent sous-estimés par les institutions publiques (cf. le rapport de la Cour des comptes cité dans le courrier).

Le courrier au maire sur les problèmes provoqués par la présence régulière d'adolescents en bas de l'entrée 13 a donné lieu à une réponse de Mme Santarelli maire adjointe à la sécurité.

Cependant les passages trop rares -ou en journée- de la police municipale ne peuvent pas produire les effets souhaités, la police nationale se déplaçant encore plus rarement.

Nos priorités ne changent pas : la propreté, (les poubelles devant les bars et les restaurants), les nuisances dues à la présence des bars, l'environnement de la résidence. Nous sommes dans l'attente du projet municipal concernant les ordures des restaurants et bars et avons relancé Me Barthas Orsal récemment.

Nous les avons rappelées lors de la visite de M Guy Barral maire adjoint délégué au quartier centre et de M Houcine Arab coordinateur du quartier, le 9 mai dernier.

Problèmes causés par l'organisation d'activités du FISE sur la pelouse de l'Esplanade :

Non prévenus de l'ampleur que prendrait cette manifestation devant nos fenêtres (une seule réunion d'information le 2 mai au cours de laquelle a simplement été signalé l'implantation d'un mur d'escalade et l'organisation de la célébration du 20^è anniversaire du FISE les mercredis et jeudis), nous avons réagi auprès de la mairie et du FISE : cette absence totale de concertation préalable est scandaleuse pour les résidents qui la subissent avant de pouvoir s'ils le souhaitent profiter du spectacle.

Une réunion est prévue jeudi 25 mai à laquelle nous nous rendrons et ferons part de ces nombreux désagréments.

Cependant il s'agit de ne pas être considéré comme un simple « bureau des pleurs » et de faire des propositions concrètes, nous nous y emploierons en exigeant d'être associés dès le début au projet de FISE 2018

Démocratie participative

J Pierre Noel rappelle l'historique des comités de quartier. Faisant partie de la commission urbanisme, il a été intégré au comité de quartier Montpellier centre, quartier comptant 65000 habitants (le plus important).

3 commissions ou groupes de travail ont été créés : urbanisme, qualité de vie et projets ville. Les réunions du CQ Centre ne comptent plus qu'une vingtaine de personnes pour un effectif théorique de 75.

Certains projets (chemins des parcs, boîtes livres), ont été proposés mais pour l'instant pas mis en œuvre ; une rencontre avec les élus concernés (MM. CASTRE (Adjt Démocratie participative) et BARRAL Adj. Quartier Centre a mis en évidence le fait que les projets proposés par le Comité de Quartier sont instruits comme les autres, et mais qu'il n'est par contre consulté sur aucun projet émanant de la ville.

Il semble que le Maire s'en tienne de fait, aux réunions publiques seulement.

La question du rôle du CQ Centre se posera dans les prochains mois.

Le rapport moral et d'activité est adopté

Santé : antennes relais :

Le Dr Fiche, exerçant au n° 12, et propriétaire de son local, fait part des conséquences sur la santé de l'exposition des résidents et visiteurs de Port Juvénal aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais installées sur la résidence Artémis (à côté de l'Hôtel de région et donc en face de Port Juvénal) : 14 antennes sur le toit de l'Artémis et une dizaine d'antennes sur le pylône en face de la faculté de droit, soit une trentaine d'antennes concentrées autour du Pont Juvénal.

L'OMS l'a classé comme possiblement cancérigène pour l'humain au même titre que le plomb (classe 2B)

Port Juvénal est particulièrement exposé du fait de sa situation et de sa configuration vitrée et de sa façade pauvre en béton.

Les seuils d'exposition autorisés par la France sont nettement plus élevés que dans l'ensemble des autres pays européens (0.6 Volt/m recommandés pour la santé par le Rapport Bioinitiative 2012 du Conseil de l'Europe, seuil en dessous duquel aucun trouble pour la santé n'a été observé sur plus de 1800 études internationales).

Les mesures faites sur le Pont Juvénal avoisinent les 5.5 V/m.

2 décrets sont parus récemment en 2016 : un sur la protection des salariés vis-à-vis de l'exposition aux ondes électromagnétiques, notamment les femmes enceintes (**Décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques**) et l'autre sur l'obligation d'information des habitants par la mairie sur les projets d'implantations d'installations radioélectriques sur son territoire ou les projets de modifications substantielles d'installations existantes ainsi que la possibilité de formuler des observations (**Décret n° 2016-1211 du 9 septembre 2016 relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques et au comité national de dialogue de l'Agence nationale des fréquences**)

L'agence régionale de santé (ARS) a été saisie mais il faut faire procéder à des mesures d'émission d'ondes pour que le dossier puisse avoir une chance d'évoluer.

Il faut adresser à la mairie ou une association compétente (Robin des Toits p ex) un document CERFA (n° 15003*1) de demande de mesures d'exposition (demande gratuite, que chaque citoyen peut demander)

Plusieurs personnes sont prêtes à le faire.

Ce dossier sera régulièrement suivi.

2) Rapport financier :

Il est présenté par le trésorier qui indique que Le solde du compte est de 4257,64 € au 30 avril 2017.

Ce rapport est adopté.

3) Recueil des démissions et candidatures éventuelles :

1 personne se porte candidate

Michel DEVALLAND (entree16) :

Et intègre le Conseil d'administration de l'AV2E.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h.

La présidente



Christine LOUDHINI

Le secrétaire



Bernard FOURTET